



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT



Plaquette d'information - Janvier 2016

Les zones humides travaillent pour nous !



Les zones humides travaillent pour nous !

Entre terre et eau

Les zones humides regroupent des espaces de transition entre la terre et l'eau. Elles sont présentes sur les 283 communes du Finistère et représentent environ 10% de la surface du département.

Zones humides : des espaces façonnés par l'homme

Chaque type de zone humide a connu une utilisation économique : fourrage, pêche, meunerie, industrie textile, production de bois... Ces usages se sont particulièrement développés à partir du Moyen-âge et ont perduré au delà de la deuxième guerre mondiale. Ils ont donné aux zones humides leur configuration actuelle : **une nature façonnée par l'homme.**

Zones humides : des espaces fortement dégradés après la deuxième guerre mondiale

A partir des années 60-70, la croissance économique va affecter plus radicalement ces espaces :

- les villes et leur réseau de voiries se développent au détriment des terres agricoles et des zones humides, dont la valeur moindre attire les aménageurs et les promoteurs ;
- l'agriculture modifie et intensifie la valorisation de ces terres en bénéficiant d'incitations techniques et financières publiques ;
- l'industrie agro-alimentaire et la pisciculture se développent dans les fonds de vallée en bénéficiant de la proximité de la ressource en eau.

Ces évolutions ont modifié rapidement et profondément les zones humides au détriment de leurs différentes fonctions qui ont été mises en évidence depuis les années 1990.

Les zones humides en bon état servent la société

Ces fonctions se traduisent par des services rendus comme la contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau ou la limitation des crues. Les zones humides peuvent être aussi très productives sur le plan de la biomasse ou être très riches en biodiversité. Enfin, elles représentent un support d'activités touristiques et récréatives pour la randonnée, la chasse, la pêche et un élément important du cadre de vie pour leur intérêt paysager et culturel.

La dégradation des zones humides relève d'une responsabilité collective. Les services qu'elles ne peuvent plus rendre entraînent des coûts supplémentaires pour tous les contribuables (lutte contre les inondations, dépollution des eaux, création d'espaces verts urbains...) mais aussi pour les activités économiques (tourisme, agroalimentaire, ...).

Pour assurer une intégration adéquate de ces espaces utiles dans nos villes et dans nos campagnes, la connaissance de leurs fonctions et de leur localisation nous permet de promouvoir des aménagements et une gestion adaptés.

Sommaire

Les zones humides travaillent pour nous !	2
Une zone humide, c'est quoi ?	4
Où trouve-t-on des zones humides ?	6
Une zone humide, à quoi ça sert ?	8
Que peut-on faire des zones humides ?	10
Des choses à ne pas faire en zone humide ?	13
Des outils à la disposition des collectivités, des professionnels et des associations.	14



L'humidité des prairies littorales permet de disposer de fourrage en période sèche



10%
du Finistère
en zone humide



Les mares : beaucoup de biodiversité dans peu d'espace



Les tourbières sont des zones humides emblématiques du Finistère



En fonction de leur végétation et de l'usage que l'on en fait, les zones humides présentent des aspects très variés

4

Les zones humides travaillent pour nous !

Une zone humide, c'est quoi ?

Le terme « zone humide » regroupe un grand nombre d'espaces différents. La toponymie permet d'en trouver les traces sur les cartes, mais c'est leur végétation et leur sol qui permettent d'en faire une définition scientifique.

Toul an Dour

Des lieux-dits sur une carte

La nature et les usages des zones humides peuvent se retrouver au travers des lieux-dits. Les mots bretons Prat et Foeneg (respectivement prairie et prairie de fauche) peuvent indiquer dans certains cas des prairies humides. Le mot Gwern désigne soit l'aulne, arbre appréciant l'humidité, soit le marais (le lieu où il y a des aulnes). Il se retrouve dans près de 330 noms de lieux habités en Finistère. Le mot Yeun ou Yun, désigne aussi un marais. Le terme Palud désigne les marais littoraux.

Un nom pour chaque végétation

Prairies, landes, bois humides, mares, tourbières, vasières, prés salés et végétation des bords d'étangs, sont autant d'appellations correspondantes à des types de végétation de milieux humides. Certaines zones humides sont parfois cultivées.

Une définition par la loi

Les zones humides étant tellement variées et leurs limites spatiales parfois difficiles à trouver, que le législateur a souhaité les définir.

L'article L211-1 du code de l'environnement définit les zones humides comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles - qui aiment l'eau - pendant une partie de l'année ». Cette première définition qui date de 1992 a été complétée par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 qui a précisé les critères de sol et de végétation qui servent à la délimitation d'une zone humide.



Des espaces d'intérêt général

Aujourd'hui, le code de l'environnement précise deux points importants :

- la protection et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général ;
- l'Etat et ses établissements publics, les Conseils régionaux, les Conseils généraux, les communes et leurs groupements doivent veiller à la cohérence des diverses politiques publiques sur ces territoires.

Une zone humide, comment l'identifier?

Il existe des critères : une végétation spécifique des milieux humides et/ou un sol caractéristique présentant des traces d'engorgement en eau. Le détail de ces critères est donné dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Plus de renseignements dans le guide d'inventaire des zones humides à l'échelle locale sur le Finistère (références en page 14).

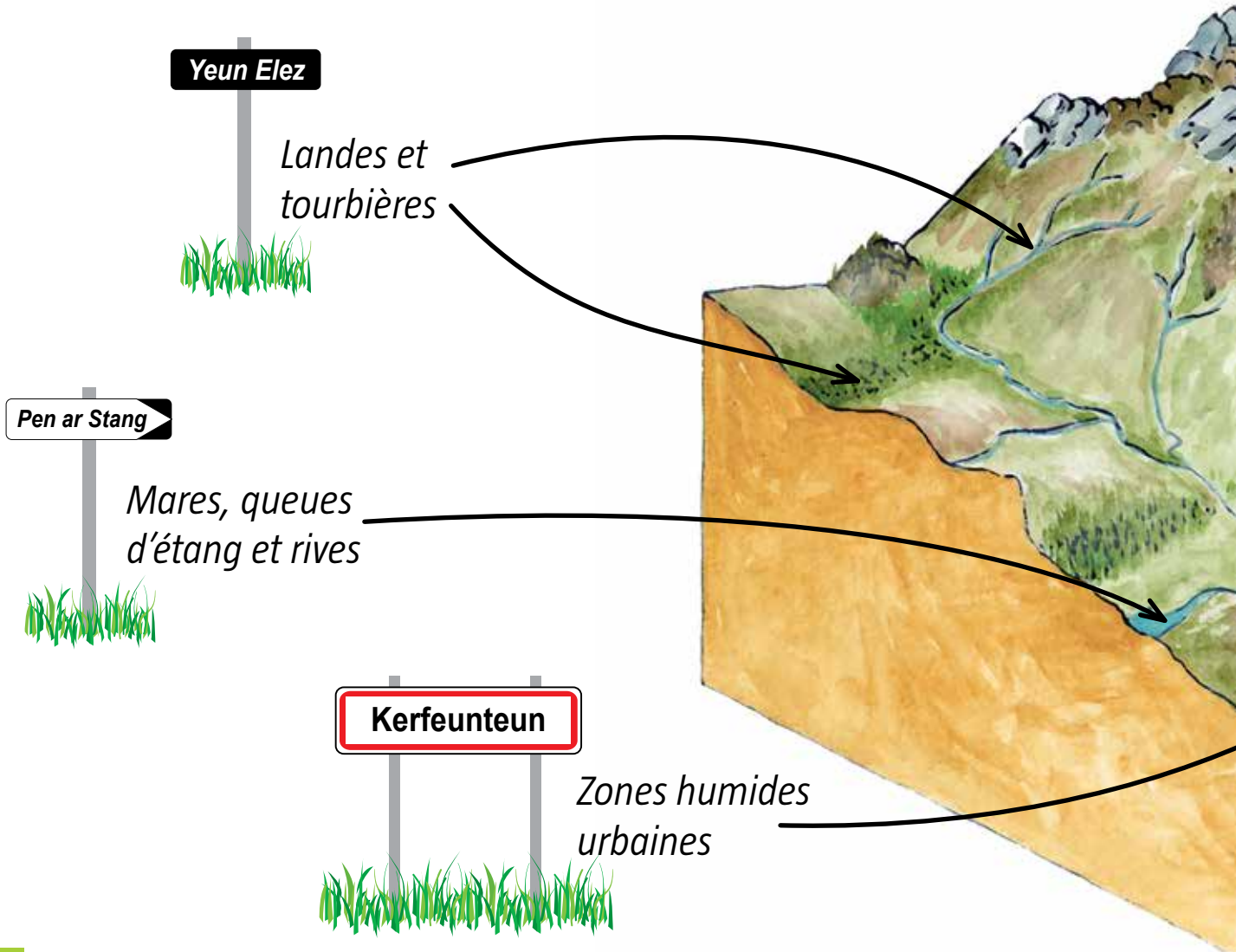
5

Les zones humides travaillent pour nous !

Rue
Poull Ran

Coat Haleg





6

Les zones humides travaillent pour nous !

Où trouve-t-on des zones humides ?

Zones humides : toutes les communes du Finistère concernées

Les zones humides sont présentes sur les 283 communes du Finistère où elles représentent environ 10 % de la superficie départementale. Cette proportion peut varier de façon importante en fonction de la nature du sous-sol, du relief et de l'histoire des pratiques qui ont pu les dégrader ou les supprimer (remblaiement, urbanisation, drainage...).

Certaines communes comptent 5% de zones humides tandis que d'autres totalisent jusqu'à 20% environ.

On peut trouver des zones humides :

- sur les plateaux → sources, landes humides et tourbières ;
- sur les versants → suintements, mouillères, zones humides de pente ;
- dans le fond des vallées encaissées ou évasées → prairies, bois humides ;
- dans les estuaires → vasières ;
- à l'arrière des cordons littoraux → pannes arrière-dunaire.

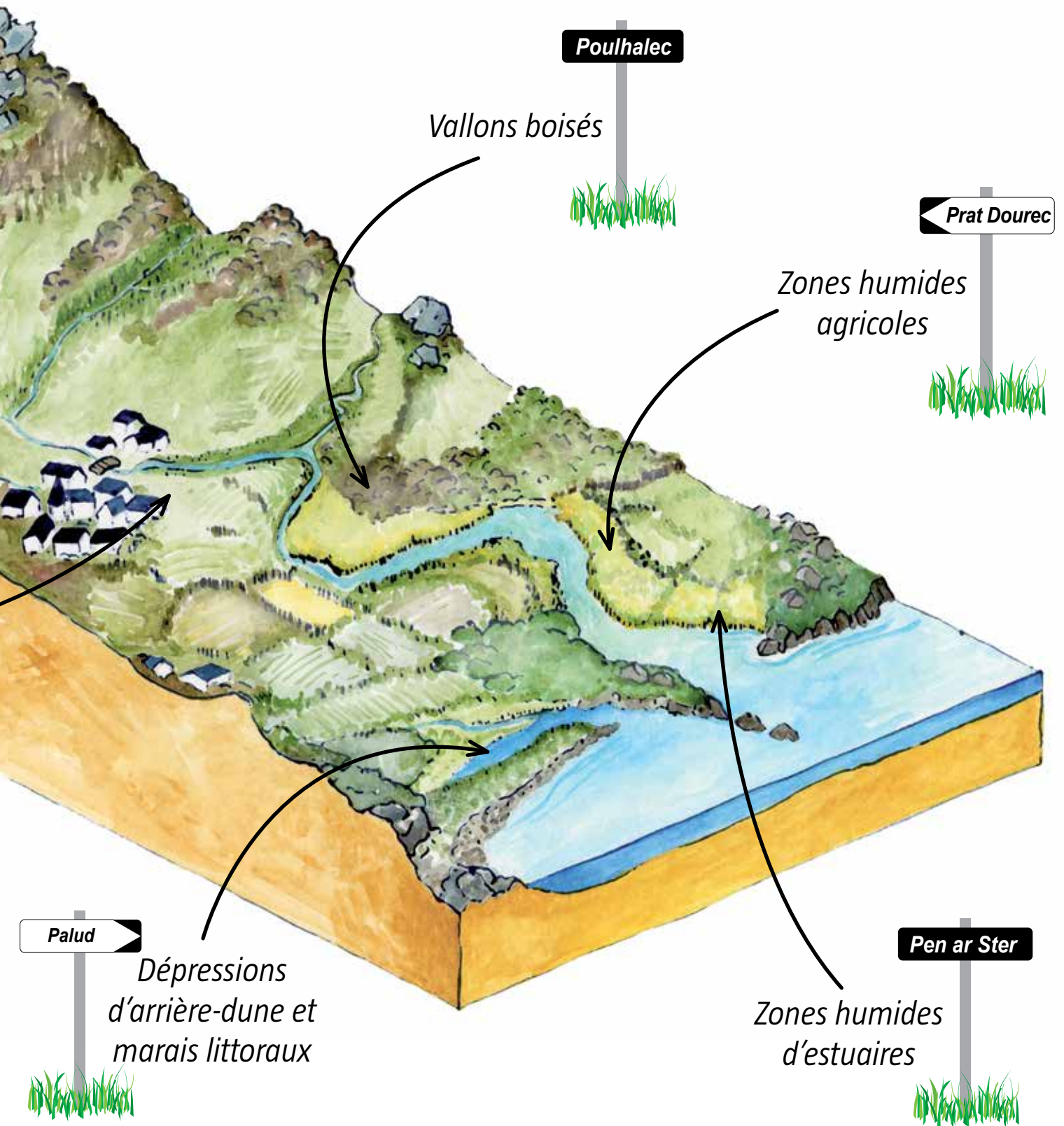
Pour assurer leur protection et pour aménager le territoire de façon cohérente, il est nécessaire de les localiser par des inventaires. Ceux-ci peuvent avoir plusieurs objectifs : l'intégration dans des documents de planification comme les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), les schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou les plans locaux d'urbanisme (PLU), dans les plans d'actions opérationnelles pour leur réhabilitation au niveau des projets de territoire d'eau ou des actions de mise en valeur écologique ou paysagère.

Sur son territoire, la Commission locale de l'eau d'un SAGE a un rôle central dans la réalisation des inventaires de zones humides, en en assurant la coordination et la qualité. Elle s'appuie notamment sur le travail du comité de suivi communal.

La méthode départementale d'inventaire : Une même règle du jeu pour tous

Sur le département du Finistère, dans le cadre des actions de la cellule d'animation sur les milieux aquatiques (CAMA), une méthode d'inventaire a été mise au point. Elle intègre les dernières évolutions réglementaires, une technique de concertation reconnue par tous et une méthodologie pour l'organisation des données de l'inventaire. Elle est accessible sur le site www.zoneshumides29.fr dans la rubrique « outils techniques ». Les inventaires précis menés au niveau communal viennent compléter l'inventaire permanent des zones humides du Finistère.

Le Conseil départemental et son partenaire, le Forum des marais atlantiques apportent une aide coordonnée avec l'Agence de l'eau. Cette action permet de sécuriser et faciliter les démarches des collectivités pour mener les inventaires.



Pour faire un bon inventaire :

- Respecter les critères scientifiques et réglementaires
- Mener une concertation efficace et partagée par tous les usagers du territoire
- Structurer les données informatiques pour qu'elles soient exploitables

Une cellule d'animation sur les milieux aquatiques (CAMA) au service des acteurs du territoire

La CAMA sur les zones humides est le fruit d'un partenariat entre le Conseil départemental du Finistère et le Forum des marais atlantiques. Il s'agit d'un outil créé avec l'aide de l'Agence de l'eau. Cette cellule propose aux acteurs du territoire un accompagnement sur les plans techniques et financiers pour les projets de protection, d'aménagement et de gestion des zones humides.

Une zone humide, à quoi ça sert ?

A notre service !

Les zones humides procurent un ensemble de services gratuits à la société. Même si on peut considérer que les zones humides sont au service des territoires, seule une bonne connaissance de leur fonctionnement permet de maintenir ce rôle dans le temps sans les surexploiter et sans les dégrader.



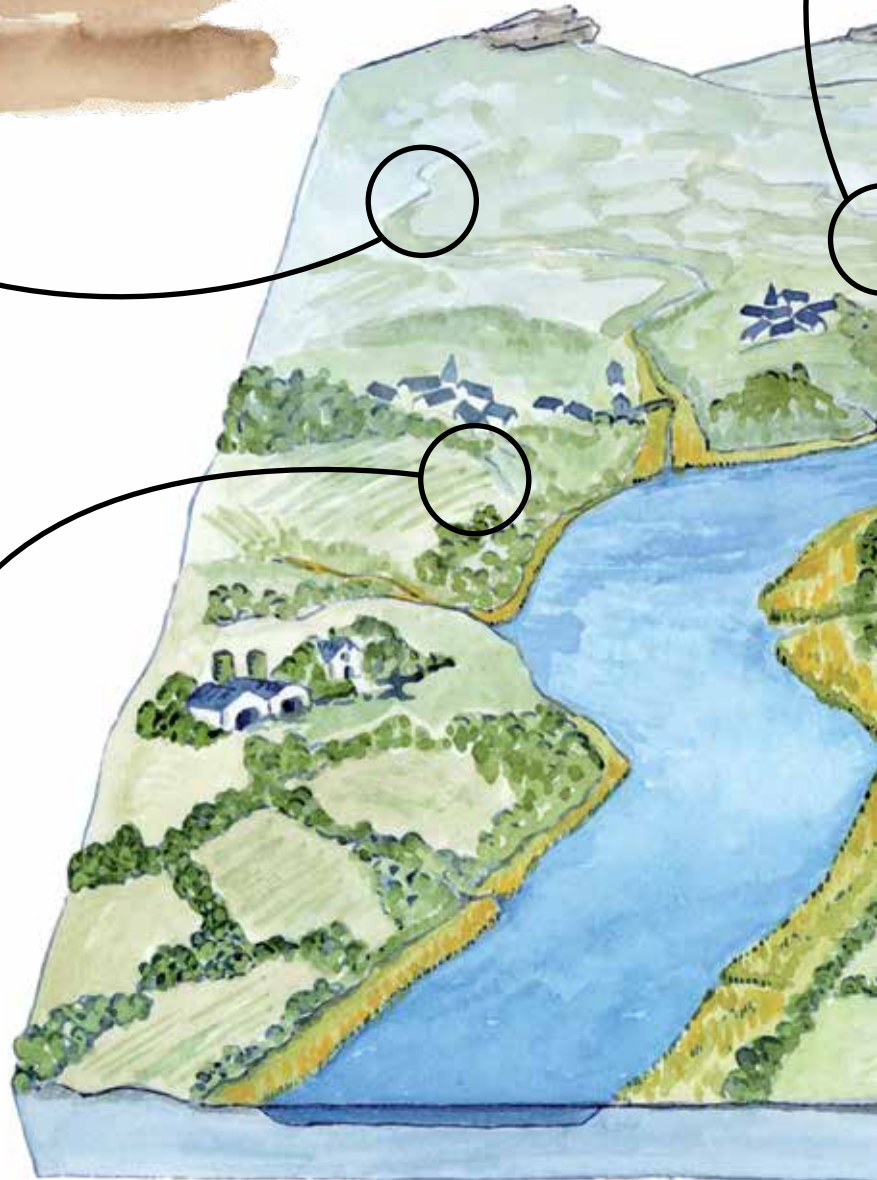
Patrimoine paysager et culturel

Image de marque des territoires,
amélioration du cadre de vie



Activités touristiques et récréatives

Chasse, pêche, randonnée, activités
de découverte



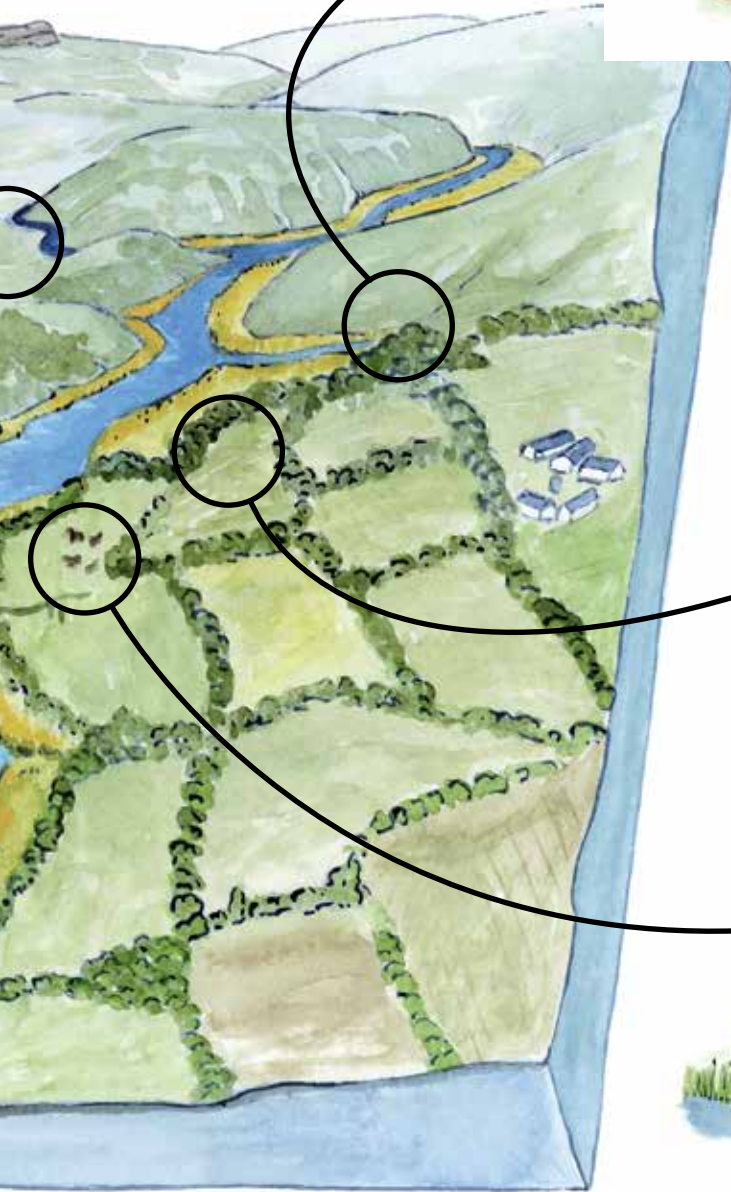
Éponge

Contribution à la
prévention contre
les inondations et
à l'atténuation des
conséquences
des sécheresses



Refuge

32 % des espèces végétales
indigènes du Finistère sont des
plantes de zones humides
38 % des espèces végétales
estimées rares et en régression
dans le Finistère sont des plantes
de zones humides
Environ 50% des espèces d'oiseaux
dépendent des zones humides
et les 2/3 des poissons s'y
reproduisent ou s'y développent



Filtre

Contribution à
l'amélioration de la
qualité de l'eau



Production de ressources naturelles

Productions agricole, sylvicole, piscicole, conchylicole

Que peut-on faire des zones humides ?

De nombreuses zones humides ont été détruites notamment au 20ème siècle. Celles qui restent et qui ne sont pas dégradées jouent des rôles stratégiques pour la gestion de l'eau et de la biodiversité.

Si on veut assurer une protection et une utilisation rationnelle des zones humides, des actions peuvent être menées pour les gérer et les restaurer.

Exemples de témoignages d'acteurs contribuant à la préservation et à la gestion des zones humides du Finistère.



La concertation pendant les inventaires est une étape clé

Syndicat de bassin de l'Élorn : des inventaires pour l'eau, la biodiversité et le plan local d'urbanisme

Dans le cadre de son schéma d'aménagement et de gestion des eaux, le syndicat de Bassin de l'Élorn a réalisé l'inventaire des zones humides. Nolwenn Le Gac, technicienne, est en charge de ces inventaires qui ont fait l'objet d'une concertation importante.

« On a proposé aux communes de réaliser l'inventaire des zones humides sur leur territoire. Celles qui étaient volontaires ont été contactées pour mettre en place un groupe de suivi comme prévu dans la méthodologie départementale. Les inventaires précis ont ensuite été réalisés par les chargés d'études qui ont présenté le résultat de leur travail au groupe communal composé des agriculteurs, des associations de protection de la nature, des chasseurs, des pêcheurs... En cas de désaccord sur certains points, une visite de vérification a été organisée ensuite. Enfin, le résultat de l'inventaire fait l'objet d'une restitution finale devant le groupe de suivi avant affichage en mairie et délibération du Conseil municipal.

Ces inventaires doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme et serviront à la mise en place d'une gestion coordonnée de ces zones humides à l'échelle des bassins versants».



Nolwenn Le Gac assure la coordination des inventaires de zones humides sur le bassin de l'Élorn



L'association de Langazel réalise des opérations de gestion des zones humides propriétés du Conseil départemental



Le maintien de l'équilibre floristique des zones humides est stratégique pour la valorisation fourragère

L'exploitation des prairies réalisée par Alain Le Bellac lui permet d'assurer un certain rendement tout en conservant l'intérêt environnemental de ces zones humides



Gestion agricole des zones humides

Alain Le Bellac est producteur de lait et de viande sur la commune de Quimper. Sur les 90 hectares de son exploitation, 15 sont en zone humide (20%). « En fonction de la pluviométrie, je fauche mes prairies humides entre mi-juin et mi-juillet. Je les fais pâturer ensuite en septembre, notamment par les bêtes à viande. Ces zones humides complètent utilement les autres terres de l'exploitation. Je mets très peu d'intrants dans ces parcelles humides. Si je mettais de l'azote, je perdrais l'équilibre floristique de la végétation. Pour moi, l'entretien de ces zones humides doit être considéré comme une culture à gérer de façon particulière : **concilier un certain rendement tout en conservant les intérêts de ces zones.** »

Pour Sandrine Alary, le savoir-faire acquis à Langazel peut servir d'autres territoires



Gérer des zones humides sur le long terme à Trémaouézan

Sandrine Alary travaille comme animatrice-gestionnaire pour l'association de Langazel sur la commune de Trémaouézan. Elle met en œuvre la gestion des zones humides acquises par le Conseil général dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles. « L'association gère 85 ha de zones humides grâce au pâturage et à la fauche. Certains secteurs ne nécessitent peu ou pas d'intervention, comme les boisements humides. Nous avons un troupeau de poneys et de vaches bretonnes pie noir. Ces races rustiques s'adaptent très bien aux conditions particulières de ces milieux naturels et en plus nous contribuons à la sauvegarde d'une race menacée. Avec le matériel de l'association, nous faisons aussi de la fauche et utilisons le foin pour nourrir nos animaux. En septembre, on fauche les refus après le pâturage. Nous accompagnons également les agriculteurs gestionnaires, ce qui a permis de favoriser le développement de l'orchidée à fleurs lâches dans certaines prairies. Aujourd'hui, nous sommes sollicités sur le territoire de la Communauté de communes de Landerneau et de Daoulas pour montrer notre savoir-faire. »





Loïc Menand travaille sur un programme de gestion des zones humides



Sur le territoire de l'Odet à l'Aven, des expérimentations de restauration ont été menées en partenariat avec des agriculteurs

Des zones humides restaurées sur le territoire de l'Odet à l'Aven

Loïc Menand est technicien pour les Communautés de communes du pays Fouesnantais et de Concarneau Cornouaille. Il a en charge un programme de restauration et de gestion des zones humides. « **L'objectif principal de nos actions sur les zones humides, c'est la reconquête de la qualité de l'eau.** On n'oublie toutefois pas la biodiversité. Après avoir réalisé l'inventaire des zones humides, je me renseigne sur les anciens usages des parcelles qui peuvent faire l'objet d'actions de la collectivité. En accord avec l'agriculteur exploitant ou le particulier, je détermine les actions à mener sur la végétation mais aussi sur la reconstruction éventuelle des talus de ceinture de fonds de vallée. L'agriculteur ou le particulier assurent ensuite la gestion de la parcelle restaurée. En complément, des opérations d'entretien des cours d'eau peuvent être menées. Nous attachons par ailleurs une attention particulière aux filières de valorisation des produits végétaux issus de ces zones humides (fourrages, litière, compost...). »

Commune de Kersaint-Plabennec : une zone humide aménagée pour tous les publics

« La réflexion a débuté en 2000, la zone de Kérvin était alors une zone humide dégradée et à l'abandon au nord du bourg. La commune a souhaité réhabiliter cet espace avec un objectif double : la protection de notre environnement et la création d'un chemin pédagogique et d'un espace de détente. Après l'acquisition des terrains par la commune et la définition du projet d'aménagement au sein d'une commission communale élargie, la première tranche de travaux a été réalisée en 2008. **La coulée verte est aujourd'hui le trait d'union entre la partie urbanisée et la partie agricole de Kersaint-Plabennec !** L'entretien du sentier et de ses abords est réalisé par un chantier d'insertion et par une équipe de bénévoles. Les prairies sont gérées par un agriculteur de la commune avec lequel nous conventionnons. En tant que commune rurale, un accompagnement financier est essentiel afin de mener à bien la mise en valeur de tels sites. »

M. Roquinarc'h est maire de Kersaint-Plabennec. Les élus communaux se sont particulièrement investis sur l'aménagement de la coulée verte de Kérvin



La zone humide de Kérvin représente un trait d'union entre la zone urbaine et la zone agricole



Les prairies humides fauchées et/ou pâturées représentent l'usage le plus répandu des zones humides du Finistère

Des choses à ne pas faire en zone humide ?

13

Les zones
humides travaillent
pour nous !

Un certain nombre d'opérations sont à proscrire en zones humides en raison de l'impact qu'elles peuvent avoir sur leur bon fonctionnement.

Les terrassements en remblai ou déblais, les drainages, les traitements phytosanitaires en plein champ, dégradent de façon plus ou moins irréversible des fonctions qui peuvent être stratégiques pour la gestion de l'eau ou de la biodiversité.

Vos contacts pour la police de l'eau sur le Finistère :

Direction départementale
des territoires et de la mer
(DDTM) du Finistère
Service Eau et Biodiversité
2, boulevard du Finistère
29325 Quimper Cedex
☎ 02 98 76 59 55
✉ ddtm-seb@finistere.gouv.fr

Des pratiques encadrées

Les travaux d'assèchement, de mise en eau, d'imperméabilisation et de remblaiement sont soumis à :

- autorisation si la superficie de la zone est supérieure ou égale à 1 ha ;
- déclaration si la superficie de la zone est supérieure à 1000 m² mais inférieure à 1 ha.

Sur le Finistère, les services instructeurs appliquent une politique privilégiant l'opposition aux opérations précédemment citées.

Une instruction alternative au cas par cas est menée pour les travaux routiers, maritimes ou d'intérêt public avec mise en œuvre par le pétitionnaire de la doctrine « éviter-réduire-compenser (ERC) ».

Cette séquence « ERC » incite le maître d'ouvrage à éviter impérativement les impacts, sinon à les réduire et en

présence d'impacts résiduels sur le milieu, il se doit de les compenser.

De plus, sur les terres agricoles :

- Le remblaiement, le drainage et le creusement des zones humides (bas-fonds, bords de cours d'eau, ...) y compris par fossé drainant, sont interdits ;
- Le retournement des prairies permanentes en zones inondables est interdit

Les règlements du SAGE et du PLU, lorsqu'ils sont approuvés sur le territoire concerné peuvent également encadrer les pratiques.

Pour en savoir plus, consulter le guide sur la réglementation et les outils d'accompagnement existants en zones humides sur le département du Finistère www.zoneshumides29.fr/outils_r.html



Les zones humides d'estuaire accueillent de nombreux oiseaux migrateurs

14

Les zones humides travaillent pour nous !

Des outils à la disposition des collectivités, des professionnels et des associations.

Des interlocuteurs sur le département :

Concernant la protection et la gestion des zones humides, vous pouvez contacter :

- les structures porteuses de SAGE et porteuses d'actions opérationnelles sur les bassins versants : www.gesteau.eaufrance.fr
- la Chambre d'agriculture du Finistère accompagne les agriculteurs pour l'identification et la gestion des zones humides, en proposant notamment des formations, des fiches techniques, etc. www.bretagne.synagri.com
- les associations régionales de protection de la nature qui gèrent des zones humides et dispensent des formations sur le sujet : www.eau-et-rivieres.asso.fr
www.bretagne-vivante.org
- de nombreuses autres structures interviennent sur les zones humides. Vous pouvez les retrouver à l'adresse suivante : www.zoneshumides29.fr/acteurs.html

Les outils de la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques (CAMA)

L'ensemble des outils présentés ici ont été réalisés par la CAMA à la demande des acteurs locaux (collectivités, associations, professionnels...) et en collaboration avec eux et les acteurs institutionnels.

Les différents outils sont validés par le groupe départemental sur les zones humides, et ont vocation à s'adapter aux évolutions techniques et réglementaires ainsi qu'à intégrer de nouvelles demandes des partenaires. Ils sont tous accessibles sur le site Internet www.zoneshumides29.fr.

Des outils financiers

Programme de subvention

Le Conseil départemental propose un dispositif financier pour accompagner les actions de protection et de gestion des zones humides. Le détail de ce dispositif est présenté dans la plaquette de la CAMA.



Des outils techniques...

L'inventaire permanent des zones humides du Finistère et son site Internet

L'inventaire permanent des zones humides (IPZH) a été créé à partir de l'inventaire départemental fait par le Conseil général en 2005. L'IPZH a pour objectif d'améliorer la fiabilité des informations en intégrant au fur-et-à-mesure les inventaires précis réalisés localement, par exemple à l'échelle communale. L'intégration d'un inventaire local à l'IPZH au niveau de confiance maximal (6/6) nécessite de suivre la méthodologie définie au niveau départemental.



Les friches humides sont intéressantes pour la biodiversité.



Guide méthodologique : Inventaire des zones humides à l'échelle locale sur le département du Finistère

Ce guide est destiné à accompagner les structures souhaitant s'engager dans une démarche d'inventaire des zones humides, dans une optique de préservation et de gestion de ces milieux.

Associé au guide méthodologique, le logiciel Gwern, développé par le Forum des marais atlantiques, est un outil gratuit permettant de structurer les données d'inventaire et d'en assurer une bonne qualité.



Guide méthodologique : Réalisation de l'étude préalable à un programme pluriannuel d'actions milieux humides

Cet outil est destiné à accompagner les collectivités désireuses de porter un programme pluriannuel d'actions de préservation et de gestion des milieux humides.



Plaquette d'information : Inventorier les zones humides et les prendre en compte dans les documents d'urbanisme

Cette plaquette d'information est destinée à la fois aux communes et à leurs groupements et aux structures porteuses de SAGE. L'objectif est de faire des propositions pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme.

Ce document a été réalisé en lien avec la DDTM.



Guide technique d'aménagement et de gestion des zones humides du Finistère

Destiné aux acteurs en zones humides, ce guide propose des modes de gestion compatibles avec les objectifs d'amélioration de la ressource en eau et de préservation de la biodiversité. Il a été conçu sur un mode participatif, afin de bien intégrer les demandes des usagers et de synthétiser au mieux leurs expériences.



Guide de porter à connaissance : La réglementation et les outils d'accompagnement existants en zones humides

Ce guide est destiné à toute personne - élu, agriculteur, gestionnaire, propriétaire, technicien et animateur des bassins versants et des schémas d'aménagement et de gestion des eaux etc. - qui s'interroge sur les dispositions réglementaires qui s'appliquent aux zones humides. Il a pour objectif de recenser les différentes règles auxquelles peuvent être soumises les zones humides, selon le contexte d'intervention.

Document réalisé en partenariat avec :



Cellule d'animation sur les milieux aquatiques (CAMA)

Conseil départemental du Finistère
Service des espaces naturels et des paysages
✉ senp@finistere.fr
☎ 02 98 76 21 48

Forum des marais atlantiques
Antenne relais de Brest
✉ amagueur@forum-marais-atl.com
☎ 02 98 46 61 25



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT



Département du Finistère
Service des espaces naturels et des paysages

32, bd Duplex - CS 29029 - 29196 Quimper cedex
Tél. 02 98 76 21 48 - Fax 02 98 76 24 60
Courriel : senp@finistere.fr

finistere.fr